

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197016- 76EME ANNÉE

L'INACTION CLIMATIQUE DU GOUVERNEMENT ENFIN JUGÉE



Le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative dans son arrêt du 09 novembre, a donné trois mois à l'État français pour prouver que ses actions permettent

effectivement d'atteindre ses objectifs climatiques. L'inaction climatique du gouvernement est actée par le juge. Ce qui conduit à créer le délit d'inaction climatique dans la juridiction administrative.

POUR RAPPEL LES ENGAGEMENTS FRANÇAIS EN 2014 À LA COP 21

Avec la loi relative à la transition énergétique, la France s'est fixée deux objectifs principaux :

- 40% de réduction de ses émissions d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990.
- 75 % de réduction de ses émissions d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990. Pour ce faire, elle s'est engagée sur l'évolution du mix énergétique :
- Porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030;
- Réduire de 50% la consommation énergétique à horizon 2050. La France a aussi donné les orientations stratégiques pour mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activité la transition vers une économie bas-carbone sur la période 2015-2028 (Stratégie Nationale Bas Carbone - SNBC) :
- Réduction de 54 % des émissions dans le secteur du bâtiment, dans lequel les gisements de réductions des émissions sont particulièrement importants : déploiement des bâtiments à très basse consommation et à énergie positive, accélération des rénovations énergétiques, éco-conception, compteurs intelligents ;
- Réduction de 29% des émissions dans le secteur des transports sur la période 2015-2028 : amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (véhicule consommant 2L /100 km), développement des véhicules propres (voiture électrique, biocarburants, ...) ;
- Réduction de 12 % des émissions dans le secteur de l'agriculture grâce au projet agroécologique : méthanisation, couverture des sols, maintien des prairies, développement de l'agroforesterie, optimisation de l'usage des intrants ;
- Réduction de 24 % des émissions dans le secteur de l'industrie : efficacité énergétique, économie circulaire (réutilisation, recyclage, récupération d'énergie), énergies renouvelables ;
- Réduction de 33 % des émissions dans le secteur de la gestion des déchets : réduction du gaspillage alimentaire, écoconception, lutte contre l'obsolescence programmée, promotion du réemploi et meilleure valorisation des déchets.

Nous nous trouvons 6 ans après, et le bilan des actions peut être dressé.

LES RÉSULTATS EFFECTIFS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le Conseil d'État a relevé que « si la France s'est engagée à réduire ses émissions de 40 % d'ici à 2030, elle a, au cours des dernières années, régulièrement dépassé les plafonds d'émissions qu'elle s'était fixée ». La loi de transition énergétique n'a donc pas eu les effets escomptés alors le gouvernement actuel a fait sa propre loi programme, la loi climat de 2019.



LES MESURES DE LA LOI CLIMAT

Sortie progressive des énergies fossiles et développement des énergies renouvelables] Réduction de 40% de la consommation d'énergies par rapport à 2012 d'ici 2030.

- Arrêt des quatre dernières centrales électriques à charbon d'ici 20221.
- Installation obligatoire de panneaux photovoltaïques sur tout nouvel entrepôt, supermarché et ombrière de stationnement1.
- Soutien à la filière hydrogène.
- Faciliter l'aboutissement des projets photovoltaïques et géothermiques afin d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, en accord avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Pour cela, sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale de ces projets.

Lutte contre les "passoires thermiques"

On appelle "passoires thermiques" les logements de consommation énergétique classe F et G, responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France. L'objectif est de les rénover en totalité d'ici 10 ans selon plusieurs phases :

- Dès 2021, les loyers des logements "passoires" ne pourront plus être augmenté librement entre deux locataires sans avoir été rénovés.
- Dès 2022, un audit énergétique complétera obligatoirement toute location ou vente.
- Dès 2023, les "passoires" ne pourront plus être louées et des sanctions s'appliqueront en cas de fraude1.
- Puis, avant 2028, les travaux dans les "passoires" deviendront obligatoires.

Nouveaux outils pour la politique climatique

- Instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique.

• Création du Haut Conseil pour le climat, instance consultative

Nouveaux outils pour la politique climatique

- Instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique.

- Création du Haut Conseil pour le climat, instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre, chargé d'évaluer la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques climatiques.
- Confirmation de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) pour piloter les actions d'atténuation du changement climatique, révisable tous les cinq ans
- Dès 2019, élaboration chaque année par le gouvernement d'un budget vert précisant l'incidence du projet de loi de finances sur l'environnement
- Dès 2023, mise en place d'une loi de programmation quinquennale fixant les grands objectifs énergétiques : énergies renouvelables, consommation d'énergie, sortie des énergies fossiles, et certificats d'économies d'énergie.

Régulation du secteur de l'électricité et du gaz

- Fin des tarifs réglementés du gaz naturel en 20231.
- Arrêt des deux réacteurs de la Centrale nucléaire de production d'électricité de Fessenheim d'ici l'été 2021.
- Diversification du mix électrique
- Renforcement de la lutte contre les fraudes aux certificats d'économie d'énergie
- Autorisation du gouvernement rehausser de 100 à 150 térawattheures le plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), permettant d'augmenter le volume maximal qu'EDF peut être obligée d'offrir tous les ans à la vente à ses concurrents à un prix déterminé par arrêté.

« Le Conseil d'État souligne que l'État a des obligations non pas de moyens mais de résultats. À deux reprises, il utilise le mot d'effectivité, ce qui veut bien dire que les politiques ne doivent pas être seulement de jolis engagements sur le papier »



Mais au-delà des engagements des États, la Cop 21 engage aussi les collectivités locales et les entreprises. A part la commune de St Suzanne et la CINOR qui travaillent dessus, quelle collectivité a-t-elle adopté une stratégie climat ?

Le conseil régional a acté un engagement avec l'EDF et albioma, certes, mais l'autonomie énergétique aurait déjà été réalisée si le président actuel avait suivi le chemin balisé par Paul Verges. L'autonomie énergétique n'est qu'un aspect de la stratégie climat. A près 10 ans de mandat, Didier Robert a démontré de son inefficacité climatique.

Il est facile de communiquer sur le climat mais visiblement plus dur d'agir concrètement au quotidien. La jurisprudence du Conseil d'État va permettre aux citoyens de poursuivre les collectivités pour inaction climatique.

Le vieux monde s'éteint et le nouveau a du mal à émerger, mais pendant ce temps le climat ne nous attendra pas.

LE PEUPLE DE LA LIBERTÉ A MARCHÉ PARTOUT EN FRANCE CONTRE LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE

COMMUNIQUÉ DE LA COORDINATION STOPLOISÉCURITÉGLOBALE



Les Marches des Libertés ont rassemblé, ce samedi 28 novembre partout en France, des centaines de milliers de personnes, toutes générations confondues, pour défendre nos libertés et demander le retrait de la loi de Sécurité Globale. 200 000 personnes ont défilé à Paris, formant une marée humaine ininterrompue de la place de la République à la Bastille. 500 000 personnes ont marché dans toute la France où plus de 100 mobilisations ont été dénombrées.

La coordination StopLoiSécuritéGlobale a fédéré des syndicats de journalistes, sociétés, collectifs, associations de journalistes et de réalisateurs.trices, confédérations syndicales, associations, organisations de défense de droits humains, comités de familles de victimes de violences policières, collectifs de quartiers populaires, d'exilés, de Gilets jaunes. Une union inédite et très large.

C'est le peuple de la liberté qui a marché dans toute la France pour dire au gouvernement qu'il ne veut pas de sa loi Sécurité Globale, qu'il refuse la surveillance généralisée et les drones, qu'il veut pouvoir filmer et diffuser les interventions des forces de l'ordre.

Les Marches des Libertés se sont parfaitement déroulées à l'exception de quelques dégradations et violences à Paris et à Lyon que nous dénonçons fermement. Nous ne pouvons accepter qu'une poignée de personnes impose par la force leur stratégie de contestation à des centaines de milliers d'autres manifestants pacifiques. La coordination StopLoiSecuriteGlobale dénonce également avec la plus grande fermeté des violences contre des policiers sur la place de la Bastille, qui se sont déroulées après la fin de la manifestation.

La liberté de la presse, la liberté d'informer et d'être informé, la liberté d'expression, la liberté de manifester ne se bradent pas pour une improbable sécurité. Ce mouvement n'en est qu'à ses balbutiements.

La liesse populaire et la foule scandant des slogans heureux et pleins d'espoirs nous imposent de poursuivre ce combat dans les prochains jours pour l'Etat de droit, pour la démocratie, pour la République. Déterminée, la coordination StopLoiSecuriteGlobale en appelle au Président de la République. Emmanuel Macron doit désormais entendre le peuple, descendu dans la rue en masse ce samedi 28 novembre pour défendre les libertés, toutes les libertés.

ÉDITO

ACCENTUER LE DÉBAT SUR LA PAUVRETÉ

L'actualité de la semaine écoulée a été riche en articles sur la pauvreté dans tous les médias ; le mouvement a été alimenté par 2 rapports : celui du Secours Catholique le 12 novembre 2020 et de celui de l'Observatoire des Inégalités, le 26 novembre 2020. Entre-temps, le Président de la République a annoncé une prime exceptionnelle pour les pauvres (excluant les célibataires sans enfant de moins de 25 ans et les allocataires de l'AAH) mais pas d'augmentation des minimas.



La prime de 100 à 150 euros a été versée le 27 novembre par la CAF. Une simple enquête aurait montré que ce "coup de main" a été absorbé par la consommation. Il ne reste ni épargne ni fonds de roulement. Le nouvel an peut arriver au son des pétards mais la condition du pauvre n'a pas changé. Ainsi va, ce genre d'intervention qui relève du mépris de classe. Il faut donc accentuer les débats sur la pauvreté afin de couvrir de honte celles et ceux qui se drapent dans la bonne conscience tricolore.

La pauvreté est un phénomène complexe à La Réunion. Elle est structurelle, c'est à dire liée à notre économie néo-coloniale et à notre retard de développement. Elle nécessite une mise à plat de l'ensemble pour trouver un accord général sur de nouvelles normes sociales. L'urgence climatique et sanitaire nous offrent l'opportunité d'avancer des hypothèses de travail sur le long terme. Mais nous ne pouvons pas demander à un pauvre ou un chômeur d'attendre...de se suffire d'un colis alimentaire ou bien d'élire un homme ou une femme providentielle.

Tous les chefs d'Etat, dont la France, ont signé les Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable, en septembre 2015, à l'ONU, pour la période 2015-2030. L'éradication de la pauvreté est la priorité des priorités. Il nous reste 10 ans pour réussir. Actuellement seule la Chine a annoncé la prouesse pour un pays de 1,4 milliard d'habitants, le 23 novembre. C'est la preuve que c'est possible.

Les Collectivités qui s'engagent dans une nouvelle mandature ne peuvent plus ignorer la situation. L'Insee a même réalisé une cartographie des quartiers pauvres. Il suffit d'une volonté politique pour inscrire l'éradication de la pauvreté dans les orientations budgétaires. Chaque jour qui passe est une journée de trop pour une personne pauvre et abandonnée sous le seuil de pauvreté. Qui va relever le défi de la dignité humaine en terre réunionnaise ?

Ary Yée Chong Tchi Kan

IL Y A 78 ANS, LE RALLIEMENT DE LA RÉUNION À LA FRANCE COMBATTANTE

COMMÉMORATION DU 28 NOVEMBRE 1942

Chaque 28 novembre au Port, la flamme du souvenir est entretenue, avec fidélité, par les gardiennes et les gardiens de la mémoire portoise. C'est en effet le 28 novembre 1942 que la sinistre période du joug pétainiste sur La Réunion a été fermée. La libération de notre île a été conquise ce jour-là grâce à la conjonction de deux événements décisifs : l'arrivée du contre-torpilleur "Léopard" dans les eaux réunionnaises, et la mobilisation victorieuse des Portois sous la conduite de Léon de Lépervanche.



Comme chaque année donc, une cérémonie s'est tenue samedi matin au cimetière marin du Port. Précédé d'une prise de parole de notre ami Virgil Rustan, et d'un "*Chant des Partisans*" entonné à belles voix, un hommage a été rendu aux quatre victimes des affrontements de cette journée historique. Un recueillement s'est tenu tour à tour sur les tombes de Mme Razoumbo, de Mme Rébella, du cheminot Maurice Odon, suivi par la pause traditionnelle devant la modeste sépulture de l'ancien maire du Port.

La mémoire renferme un patrimoine fragile, qu'il faut sans cesse préserver de l'oubli.

C'est la mémoire qui donne la force à nos valeurs, nos convictions et nos désirs d'un avenir meilleur.

Chaque 28 novembre au Port, c'est une occasion à saisir pour nous le rappeler.



Alain Dreneau



"AVAN DI FOR I SAN MOVÉ, ROGARD DSOU OUT SAVATE POU OIR SI LÉ PROP"

Médam, zé Mésyé, la sosyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Konm i di, éskiz mon pardon, mi di sa pou toutt sak i yèm solman tir défo inn, tir défo l'ot, fé ladi-lafé dsi inn é l'ot, i diré défoi zot i pans demoun i done azot rézon. Pètète lé vré, mé pou mwin sa lé pa vré, pars mi di dann mon kèr si i tir défo in moun dovan mwin, lé sir i tir mon défo kant mon do lé déviré.

L'èr-la, mi di dann mon kèr bann tirèr défo, kozèr pou bate la lang, zot i pans vréman zot na poiin défo, na poin féblèss.

Si zot i oi lézot ba konmsa, mé koman zot i oi azot don. Mi koné kréol sé in rass kasèrlé kui, mi pans mèm sé sa k'zot i fé lo myé mé ousai arète la plézantri é ousa i komans la méshansté ?

Dé foi lé difisil oir sa takotak. M'a dir azot fransh vérité, mwin ossi mi yèm ri, dsi la boss in n'ot, mé néna ri é ri : néna lo rir san zaryèr pansé é ,néna lo rir i abèss.

Sé pou sa, si in zour mwin néna in konsèye pou doné mi diré alon méfyé lo tro kassaz lé kui, pars sé in n'afèr i pé fé lè la guèr san k'i atan. Alé ! mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van.

Sipétadyé,

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433